

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 13 AOÛT A 19 HEURES**

Président de la séance : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

Présents : Mme CASTETS Anne, M.SOURROUILLE Christophe, M. DUVIGNAU Thierry, Mme LABIDALLE Martine, M. LACOUTURE Jean-Luc, M. CHOQUET Alban, M. DESORMIERE Bernard M. JUZAN Marc et Mme GARDESSE Corinne.

Excusés : M. LAFITTE Frédéric a donné procuration à Mme GARDESSE Corinne, Mme MARTINS Sylvie a donné procuration à M.CAZAUX Francis, Mme DAGUERRE Chantal a donné procuration à Mme CASTETS Anne.

Absent : M.MALBRANQUE François

Secrétaire de séance : M. CHOQUET Alban

Lecture du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Devis réparation de la toiture du hall des sports :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2019 des entreprises de charpente ont été contactées afin de trouver la solution technique la plus appropriée à la réparation de la toiture du hall des sports qui fuit de manière très importante.

A ce jour Monsieur le Maire dispose de deux devis car la 3ème entreprise contactée s'est désistée en raison d'une charge de travail importante.

Monsieur le Maire soumet les deux devis à l'appréciation du Conseil Municipal.

Le premier devis déjà présenté lors de la réunion précédente a été réalisé par l'entreprise Dupouy de Bas-Mauco. Il est d'un montant de 13 974,57 € HT soit 16 769,48 € TTC. Il s'agirait de ne pas toucher au bac acier et à la zinguerie de « dessous » et de recréer un calage et une noue mieux dimensionnée par-dessus.

Le deuxième devis a été réalisée par l'entreprise Man de Saint-Sever avec la même solution technique pour un montant de 15 741,20 € soit 18 889,44 € TTC.

Monsieur le Maire soumet les devis à l'appréciation du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- de retenir la proposition de l'entreprise Dupouy de Bas-Mauco pour un montant de 13 974,57 € HT soit 16 769,48 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à solliciter l'entreprise pour un démarrage rapide des travaux étant donné leur caractère urgent.

2) Décision Modificative n°1 travaux de charpente au hall des sports :

M. le Maire explique qu'en raison des travaux imprévus et urgents de réparation de la charpente du hall des sports, il convient de prendre une décision modificative du budget principal.

Il propose de déduire la somme nécessaire au paiement des travaux soit 20 000 € au compte 615221 (bâtiments publics) en fonctionnement pour créditer le compte 21318 (autres bâtiments publics) en investissement.

Cette opération serait réalisée par l'intermédiaire des comptes 021 (virement de la section de fonctionnement) et 023 (virement de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) Opération	Montant	Article (chap.) Opération	Montant
21318 Autres bâtiments publics	20 000	021 (021) Virement de la section de fonct.	20 000
	20 000		20 000

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) Opération	Montant	Article (chap.) Opération	Montant
023 (023) virement à la section de fonctionnement	20 000		
615221 (011) bâtiments publics	-20 000		
	0,00		

Total dépenses	20 000	Total recettes	20 000
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Réhabilitation église de Lagastet :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des menuisiers seront contactés dès la rentrée pour le marché de réhabilitation de l'église de Lagastet phase 5, ce lot s'étant révélé infructueux. L'entreprise TMH a été retenue pour le lot maçonnerie mais une négociation est en cours avec cette dernière car son offre d'un montant de 23 865,80 € HT est supérieure à l'estimatif qui est de 21 900,00 € HT.

Commerce le bistrot d'Aurice :

Monsieur le Maire annonce que la réouverture du commerce le bistrot d'Aurice semble en bonne voie. Les nouveaux repreneurs souhaitent orienter leur activité sur le bar, le restaurant et l'épicerie.

La séance est levée à 19h30.